



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 2 juillet 2026
Convocation du :
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 31

L'an deux mille vingt six, le deux juillet à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Hugues QUESTE, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Martine HENNEBELLE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Christophe LECOEUICHE, Fatima MAMERI, Sabine LELEU, Ahmed OURAGHI, Julie VACHAUDEZ, Jennifer DELPORTE, Alexis DEBUISSON, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Guillaume VILLE pouvoir à Fatima MAMERI, Samuel DEMARETZ pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Mélanie DEZEURE pouvoir à Benjamin TISON BEERNAERT, Caroline MARMOUZÉ pouvoir à Jean-Jacques DERUYTER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Yasmine EL BACHIRI

DE26_138

FINANCES
TARIFS COMMUNAUX
CLASSES D'ENVIRONNEMENT

Autorisation - Approbation

La municipalité organise des séjours en classe d'environnement pour l'ensemble des élèves de CM2 des écoles publiques de la ville.

Il est proposé de fixer pour chaque quotient familial un taux d'effort, permettant ainsi aux familles de mieux visualiser l'investissement consenti. Les familles d'élèves de CM2 recevront une facturation en fonction du coût du séjour par enfant, et sur la base du taux d'effort correspondant à leur quotient familial.

Ce taux d'effort s'appliquera chaque année, quelles que soient les variations de la durée du séjour ou du coût du séjour par enfant.

Afin de faciliter le paiement par les familles, la facturation transmise sera arrondie et sera divisée en trois mensualités. Le règlement du séjour s'effectuera avant le départ de l'enfant.

Pour information, le coût du séjour 2027 par enfant pour la ville est de 995 €.

Élèves scolarisés à Armentières, et résidant à Armentières

Quotient familial	Taux d'effort Ville	Taux d'effort
A ≤ 229	86%	14%
B [230-381]	84%	16 %
C [382-533]	82%	18 %
D [534-685]	80%	20 %
E [686-837]	78%	22 %
F [838-989]	76%	24 %
G [990-1141]	73%	27 %
H [1142-1293]	70%	30 %
I [1294-1445]	67%	33 %
J [1446-1597]	64%	36 %
K [1598-1749]	61,50%	38,5 %
L [1750-1901]	59%	41%
M [1902-2053]	55,50%	43,5 %
N > 2054	54%	46 %

Élèves scolarisés à Armentières, et résidant dans une commune extérieure

Quotient familial	Taux d'effort Ville	Taux d'effort
A ≤ 229	36,9%	63,1%
B [230-381]	36,0%	64,0%

Quotient familial	Taux d'effort Ville	Taux d'effort
C [382-533]	35,1%	64,9%
D [534-685]	34,1%	65,8%
E [686-837]	33,3%	66,7%
F [838-989]	32,4%	67,6%
G [990-1141]	31,5%	68,5%
H [1142-1293]	30,6%	69,4%
I [1294-1445]	29,7%	70,3%
J [1446-1597]	28,8%	71,2%
K [1598-1749]	27,9%	72,1%
L [1750-1901]	27,0%	73,0%
M [1902-2053]	26,1%	73,9%
N > 2054	25,2%	74,8%

Il est précisé que :

- Le tarif « armentierois » s'applique :
 - aux familles dont la résidence principale est située à Armentières,
 - aux familles domiciliées à l'extérieur, dont l'enfant est scolarisé en classe ULIS à Armentières sur décision de la Commission ad hoc de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Les familles ne présentant pas les justificatifs nécessaires pour fixer leur barème se verront appliquer, par défaut, le tarif le plus élevé,
- Les familles en situation d'hébergement d'urgence, au regard de leur situation administrative et financière, se verront appliquer le tarif plancher (cf délibération n° DE15.006 du 12 février 2015),
- Le quotient familial est calculé sur la base de l'avis d'imposition de la famille (avis 2026 sur les revenus 2025), des revenus provenant de la CAF et des revenus fonciers.

((Revenus des 2 parents / 12) + Prestations familiales + Revenus fonciers)

Nombre de parts (figurant sur l'avis d'imposition)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les taux d'efforts proposés,
- D'inscrire les recettes au budget de l'exercice concerné.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026

ID : 059-215900176-20260703-DE26_138-DE

webdelib

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Yasmine EL BACHIRI
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS

VILLE							
Quotient		Taux d'effort Ville	Taux de participation de la famille	Mensualités pour les familles			Coût total famille
A	< ou = 229	86,00 %	14,00 %	46,43 €	46,43 €	46,43 €	139,30 €
B	[230-381]	84,00 %	16,00 %	53,07 €	53,07 €	53,07 €	159,20 €
C	[382-533]	82,00 %	18,00 %	59,70 €	59,70 €	59,70 €	179,10 €
D	[534-685]	80,00 %	20,00 %	66,33 €	66,33 €	66,33 €	199,00 €
E	[686-837]	78,00 %	22,00 %	72,97 €	72,97 €	72,97 €	218,90 €
F	[838-989]	76,00 %	24,00 %	79,60 €	79,60 €	79,60 €	238,80 €
G	[990-1141]	73,00 %	27,00 %	89,55 €	89,55 €	89,55 €	268,65 €
H	[1142-1293]	70,00 %	30,00 %	99,50 €	99,50 €	99,50 €	298,50 €
I	[1294-1445]	67,00 %	33,00 %	109,45 €	109,45 €	109,45 €	328,35 €
J	[1446-1597]	64,00 %	36,00 %	119,40 €	119,40 €	119,40 €	358,20 €
K	[1598-1749]	61,50 %	38,50 %	127,69 €	127,69 €	127,69 €	383,08 €
L	[1750-1901]	59,00 %	41,00 %	135,98 €	135,98 €	135,98 €	407,95 €
M	[1902-2053]	55,50 %	43,50 %	144,28 €	144,28 €	144,28 €	432,83 €
N	> 2054	54,00 %	46,00 %	152,57 €	152,57 €	152,57 €	457,70 €

EXTÉRIEUR							
Quotient		Taux d'effort Ville	Taux de participation de la famille	Mensualités pour les familles			Coût total famille
A	< ou = 229	36,90 %	63,10 %	209,28 €	209,28 €	209,28 €	627,85 €
B	[230-381]	36,00 %	64,00 %	212,27 €	212,27 €	212,27 €	636,80 €
C	[382-533]	35,10 %	64,90 %	215,25 €	215,25 €	215,25 €	645,76 €
D	[534-685]	34,10 %	65,80 %	218,24 €	218,24 €	218,24 €	654,71 €
E	[686-837]	33,30 %	66,70 %	221,22 €	221,22 €	221,22 €	663,67 €
F	[838-989]	32,40 %	67,60 %	224,21 €	224,21 €	224,21 €	672,62 €
G	[990-1141]	31,50 %	68,50 %	227,19 €	227,19 €	227,19 €	681,58 €
H	[1142-1293]	30,60 %	69,40 %	230,18 €	230,18 €	230,18 €	690,53 €
I	[1294-1445]	29,70 %	70,30 %	233,16 €	233,16 €	233,16 €	699,49 €
J	[1446-1597]	28,80 %	71,20 %	236,15 €	236,15 €	236,15 €	708,44 €
K	[1598-1749]	27,90 %	72,10 %	239,13 €	239,13 €	239,13 €	717,40 €
L	[1750-1901]	27,00 %	73,00 %	242,12 €	242,12 €	242,12 €	726,35 €
M	[1902-2053]	26,10 %	73,90 %	245,10 €	245,10 €	245,10 €	735,31 €
N	> 2054	25,20 %	74,80 %	248,09 €	248,09 €	248,09 €	744,26 €

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026

webdelib

ID : 059-215900176-20260703-DE26_138-DE